

<b>Conseil Municipal du</b>		30 janvier 2023	<b>à</b>		18h00
<b>N°ordre</b>	17		<b>Titre</b>	Tarifs funéraires à compter du 1er mars 2023 - Budget Principal	
<b>N° identifiant</b>	2022-0310				
<b>Rapporteur(s)</b>	M. Vincent GATEL		<b>PJ.</b>		
<b>Date de la convocation</b>	24/01/2023				
<b>Président de séance</b>	Mme Léonore MONCOND'HUY				
<b>Secrétaire(s) de séance</b>	Vincent GATEL				
<b>Membres en exercice</b>	53				
<b>Quorum</b>	27				
<b>Présents</b>	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN -  Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth  NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles  REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M.  Robert ROCHAUD <b>Adjoint</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M.  Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien  BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE -  Mme Laurence DAURY REIG - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs  GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ  - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre  NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M.  Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>			
<b>Absents</b>	2	<p>M. Alain CLAEYS - Mme Agnès DIONÉ <b>Conseillers municipaux</b></p>			

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis FOURCAUD	M. Robert ROCHAUD
		M. Bouziane FOURKA	M. Aurélien BOURDIER
		M. Laurent LUCAUD	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	M. Vincent GATEL
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Clémence POURROY	M. Charles REVERCHON-BILLOT
		Mme Lisa BELLUCO	M. Didier DARGÈRE
M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Julie FONTAINE		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29.</p> <p>Sorties de Mme Alexandra BESNARD et M. Théo SAGET.</p> <p>Sont sorties Mmes Samira BARRO-KONATÉ, Élodie BONNAFOUS (mandataire de Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER) et Coralie BREUILLÉ-JEAN (mandataire de M. Laurent LUCAUD).</p> <p>Ne prend pas part au vote à titre personnel, Mme Agnès DIONÉ.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations Habitants - Usagers
------------------	--

Pour rappel la loi de finance 2021 a abrogé l'article L. 2223-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux produits des taxes funéraires sur les convois, les inhumations et les crémations que peuvent percevoir les communes. L'application de cette mesure a généré pour la commune de Poitiers un manque à gagner de l'ordre de 90 000 €.

C'est pourquoi, à compter de 2022, la grille tarifaire a été modifiée afin de recouvrer une partie de la perte de cette recette et d'harmoniser les durées d'attribution entre les concessions de terrain et les columbariums.

Pour 2023, la volonté est de poursuivre cette compensation et de prendre en compte les conditions économiques actuelles.

Par ailleurs, un réajustement des tarifs est nécessaire entre les concessions de terrain familiales pour un cercueil d'une durée de 15 ans et celles de 30 ans afin de mettre en cohérence la durée et les tarifs.

Il vous est proposé d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 une majoration de ces tarifs de l'ordre de 4,20 % selon la grille suivante :

## CONCESSIONS

<b>Concessions de terrain pour cercueil (2 m<sup>2</sup>)</b>	
15 ans (individuelle)	<b>189 €</b>
○ Tarif au m <sup>2</sup>	95 €
15 ans (familiale)	<b>219 €</b>
○ Tarif au m <sup>2</sup>	110 €
30 ans	<b>357 €</b>
○ Tarif au m <sup>2</sup>	179 €
50 ans	<b>887 €</b>
○ Tarif au m <sup>2</sup>	444 €
<b>Concessions de terrain pour caveaux à urnes (0,80 m*0,80 m)</b>	
15 ans	<b>129 €</b>
30 ans	<b>173 €</b>
50 ans	<b>474 €</b>
<b>Concessions de case de columbarium ou de caveaux à urnes</b>	
15 ans	<b>373 €</b>
30 ans	<b>525 €</b>
50 ans	<b>838 €</b>

## DROIT FUNÉRAIRE

<b>Droits de dépôt en caveau provisoire</b>	
Les deux premiers jours <i>les dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte</i>	Exonérés
À partir du 3 <sup>ème</sup> jour et par période de 30 jours. <i>Dans la limite de 3 cercueils maximum ; toute période commencée est due. les dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte</i>	<b>75 €</b>

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur la grille de tarification
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir à ce sujet

- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 70311 du budget Principal.

POUR	37		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	7	M. Anthony BROTTIER, Mme Isabelle CHÉDANEAU, Mme Carine GILLES, Mme Solange LAOUDJAMAÏ, M. Didier LONGUEVILLE, M. Pierre-Étienne ROUET, Mme Sylvie SAP.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	7	Mme Samira BARRO-KONATÉ, Mme Alexandra BESNARD, Mme Élodie BONNAFOUS, Mme Coralie BREUILLÉ- JEAN, Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER, M. Laurent LUCAUD, M. Théo SAGET.	Vincent GATEL



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
Date de réception en préfecture	6 février 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230130-170592- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	